



Transcription acte mariage à Nantes

Par **bilou123**, le **12/12/2011** à **15:13**

Bonjour,

Voilà j'ai déposé mon dossier de demande CCAM (Certificat de capacité à mariage) au consulat de France à Alger. La prochaine étape qui m'attend étant la transcription de l'acte de mariage à Nantes une fois que j'aurais reçu mon CCAM.

En lisant formulaire de transcription, je vois qu'il est indiqué dans les documents à fournir :

"si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, l'un des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie:

la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux (document rédigé en langue arabe)"

Ma question : est-ce qu'on peut récupérer ce document à la mairie en algérie ?

Merci d'avance pour vos réponses.
bilou

Par **Pekasus**, le **14/12/2011** à **19:35**

Bonsoir , oui et envoyer aussi , la photocopie du passeport au complet et les photocopie des billet d'avion cela atteste aussi votre présence Bonne soirée

Par **bilou123**, le **15/12/2011** à **14:51**

Bonjour Pekasus,

Merci bcp pour ta réponse. Tu penses que la mairie peut me donner une copie de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ?

en tout cas, je ferai une copie des billets d'avion.

Bonne journée
bilou

Par **Pekasus**, le **19/12/2011** à **20:11**

Bonsoir , En effet la photocopie de l'acte ou figure l'acte de mariage des mairie la donne et d'autre non il Faut dire a votre épouse de demander la bas Bonne soirée